

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-33 du 20 septembre 2023

OBJET : DIAGNOSTICS MAISONS DE BOURG – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE DIAGNOSTICS DE DEUX MAISONS DE BOURG SITUÉES PLACE COMMELIN ET PLACE DE LA BASCULE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au diagnostic des Maisons de bourg ;
Vu les notifications d'attribution des marchés de diagnostic du 11 mai 2023 ;
Vu la délibération 2023-65 du 19 juin 2023 relative à une demande de subvention au titre du dispositif départemental « Restauration du patrimoine » dans le cadre du diagnostic architectural et patrimonial des Maisons de bourg sises Place Commelin et Place de la Bascule ;
Vu les notifications des deux marchés en date du 11 mai 2023 ;

Considérant la décision 2023-32 prise sur demande du titulaire et relative au transfert du marché suite à la réorganisation interne du cabinet d'architecte ;

Décide :

Article 1 : Les marchés de diagnostics des deux Maisons de bourg situées Place Commelin et Place de la Bascule sont attribués à l'agence Catherine PROUX Architectes – SIRET n°90019483800026 – située 30 quai Saint-Cast 35000 Rennes.

Montant marché diagnostic 12 128,57 € HT
Maison de bourg Place Commelin

Montant marché diagnostic 12 128,57 € HT
Maison de bourg Place de la Bascule

Le Maire,
Patrick BEILLON

